

Projet de parc éolien en mer de Fécamp

Réunion d'information du samedi 13 juin 2015 à Etretat



OUVERTURE DE LA REUNION

Plus d'une vingtaine de personnes étaient réunies le samedi 13 juin 2015 dans la Salle Adolphe Boissaye d'Etretat pour assister à cette réunion d'information organisée par le maître d'ouvrage du projet de parc éolien en mer de Fécamp.

Étaient à la tribune : Bertrand ALLANIC, directeur du projet, Damien LEVECQUE, coordinateur du projet et Pierre PEYSSON, chef de projet.

Franck COTTARD, Maire d'Etretat, accueille les participants en rappelant la concertation passée, qui a permis d'aboutir à un consensus sur l'implantation du parc éolien en mer. Il souligne l'intérêt à la fois économique et écologique du projet - qui pose néanmoins la question de l'insertion paysagère – et la présence soutenue du consortium sur le terrain.

L'animateur explique le déroulement de la réunion : une vingtaine de minutes de présentation par le maître d'ouvrage, suivie d'un temps d'échanges avec l'assemblée, puis en fin de réunion, la possibilité de rencontrer de manière individuelle les représentants du maître d'ouvrage.

PRESENTATION DU PROJET PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Bertrand ALLANIC, directeur de projet, rappelle les caractéristiques essentielles du parc éolien. Le projet est le résultat d'un appel d'offres lancé par l'Etat en 2011 visant à développer, dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, l'éolien en mer au large des côtes françaises à hauteur de 6 000 MW à horizon 2020. L'appel d'offres de l'Etat définissait une zone d'implantation, déterminée après concertation avec les acteurs du territoire et les usagers de la mer, et une puissance maximale pour le parc éolien.

Il indique que le projet de Fécamp est porté par la société Eoliennes Offshore des Hautes Falaises, regroupant EDF Energies Nouvelles, Dong Energy et wpd Offshore, associé au fournisseur d'éoliennes Alstom. Il précise ensuite le planning du projet et annonce l'organisation prochaine de l'enquête publique. Bertrand Allanic présente les principaux résultats des études techniques et environnementales et mentionne la présence depuis plusieurs semaines d'un navire sur la zone du projet afin d'affiner les connaissances géologiques du site.

Depuis février, un mât de mesures a également été installé sur la zone du futur parc éolien en mer et permet d'approfondir les connaissances environnementales – vent, houle, courant, présence des oiseaux, des mammifères marins... La fondation gravitaire de ce mât de mesures, d'un poids total de 1 800 tonnes, a été construite sur le port du Havre puis transportée par flottaison jusqu'à son site d'implantation situé à 13 km au large de Fécamp. Cette méthode d'installation innovante permet de simplifier le processus d'installation ; un film sur le transport et l'installation de ce mât de mesures, réalisé par l'association d'insertion Aquacaux, est diffusé.

Pierre PEYSSON, chef de projet, présente ensuite les résultats des études environnementales, portant sur le parc éolien, le raccordement électrique, les travaux sur le port de Fécamp (pour la base de maintenance) et sur le port du Havre (pour le site de construction des fondations gravitaires). Il précise que de nombreux experts reconnus et des associations naturalistes locales ont participé aux études dès l'origine de ce projet. Concernant les usages, le dialogue engagé depuis 2007 avec les pêcheurs professionnels a permis de définir un projet respectueux des activités de pêche. Ce dialogue se poursuit, notamment dans le cadre d'une instance dédiée dite « cellule de liaison pêche ».

Damien LEVECQUE, coordinateur de projet, fait le point sur le développement industriel du projet et les retombées locales : Alstom fabriquera les éoliennes, créant 1 000 emplois directs et 4 000 emplois indirects. Les fondations gravitaires seront fabriquées au Havre, sur le quai de Bougainville, mobilisant 600 personnes. La base de maintenance, installée à Fécamp, créera une centaine d'emplois pendant toute la durée de vie du parc. Il insiste sur les efforts entrepris pour favoriser les retombées économiques et l'emploi local. Une équipe dédiée est ainsi chargée de rencontrer les représentants du monde économique afin de préparer au mieux le territoire à l'arrivée de cette nouvelle filière industrielle, d'aider au développement de formations adaptées et de promouvoir l'emploi au niveau local. Une éolienne a ainsi été fournie au lycée de Fécamp pour permettre la création d'un chantier-école. Plusieurs actions d'information et d'échange avec le grand public ont par ailleurs été réalisées depuis le débat public.

ECHANGES AVEC LE PUBLIC (classés par thème)

Thème : tourisme

Un participant note que le mât de mesures, installé au niveau de la première ligne d'éoliennes, donne une idée de la visibilité et estime qu'il n'y aura pas d'effets négatifs sur la fréquentation touristique. Il souhaite avoir des informations sur l'évolution de l'opération Grand Site.

Pierre PEYSSON répond qu'une convention a été signée avec le Conseil Départemental de Seine-Maritime (maître d'ouvrage des études pour l'opération Grand Site) afin de faire aboutir ces deux projets et de démontrer leur complémentarité. Il ajoute qu'en Mer du Nord, des projets éoliens en mer ont été accompagnés d'un développement touristique.

Franck COTTARD, Maire d'Etretat, ajoute que le projet d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco de la Côte d'Albâtre a déjà permis d'engager par le passé une réflexion qui a conclu à la compatibilité du parc éolien en mer avec cette démarche d'inscription du site. L'Etat a d'ailleurs accepté le lancement du projet d'Opération Grand Site en y intégrant le parc éolien en mer. Il évoque des partenariats possibles avec le consortium pour le développement économique et le tourisme industriel. Il revient ensuite sur la visibilité du parc en rappelant que la concertation a permis de positionner le parc éolien de manière à réduire au maximum l'impact visuel : depuis le perré d'Etretat d'où l'on regarde les falaises, l'insertion du projet a été étudiée afin de limiter la co-visibilité entre les falaises et les éoliennes.

Un participant suggère de créer un espace pédagogique pour expliquer, à partir des nombreuses études environnementales réalisées, la géologie des fonds marin, la biodiversité présente sur ce secteur, etc. Cela pourrait intéresser les touristes mais aussi les scolaires.

Pierre PEYSSON annonce l'ouverture d'un Point infos sur le projet tout l'été à Fécamp et reconnaît l'importance de la mise en valeur de l'ensemble des connaissances recueillies et analysées dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'impact. Il cite l'exemple du Danemark où des expositions sur la biodiversité marine ont été réalisées autour des parcs éoliens en mer. Ces réalisations seront possibles une fois les autorisations administratives obtenues pour le projet au large de Fécamp.

Sylvie BARBIER, de l'association Haute-Normandie Nature Environnement, ajoute que 15% des taxes liées au parc seront reversés pour des projets de développement durable sur le littoral concerné. Dans ce cadre, l'amélioration de la connaissance scientifique du public sur l'ensemble de la façade a toute sa place.

Thèmes : retombées fiscales, rentabilité du projet

Le Président de l'association Ecologie pour la région de Fécamp s'interroge sur les retombées fiscales pour la commune d'Etretat.

Pierre PEYSSON explique les modalités de versement de cette taxe annuelle d'un montant total estimé à 7 millions d'euros : la moitié de cette somme, soit environ 3,5 millions d'euros, revient aux communes du littoral situées à moins de 22 km du parc éolien. La répartition entre les différentes communes dépend de la distance aux éoliennes et de la population. 35% de cette taxe revient au Comité national des pêches maritimes et des élevages marins et 15% dédiés, à l'échelle de la façade maritime, pour le financement de projets concourant au développement durable des autres activités maritimes. Pierre Peysson précise enfin que le montant et la répartition de cette taxe entre les différents acteurs relève du code général des impôts et non du maître d'ouvrage du projet.

Un participant souhaite savoir si la taxe prend en compte le nombre de visiteurs dans les communes.

Pierre PEYSSON répond que les règles sont fixées par décret et que le calcul ne prend compte que la population INSEE, c'est-à-dire les habitants et non la fréquentation touristique.

Une participante souhaite connaître les raisons de la limitation à 25 années de l'exploitation du parc.

Bertrand ALLANIC explique que la durée de concession d'utilisation du domaine public maritime fixée par l'Etat est aujourd'hui de 30 ans, dont 5 ans pour le chantier de construction et de déconstruction. A titre indicatif, la durée de vie moyenne des éoliennes est de l'ordre de 25 ans et celle des fondations de l'ordre de 50 ans.

Daniel FANONNEL, maire-adjoint de La Poterie-Cap d'Antifer, souhaite savoir si la situation économique d'Areva peut avoir une incidence sur le projet, notamment au Havre.

Damien LEVECQUE explique que le fournisseur d'éoliennes est Alstom et que la fabrication des fondations sera assurée au Havre par des acteurs du génie civil sélectionnés par voie d'appels d'offres. Areva prévoit des usines au Havre pour fournir les éoliennes de certains parcs éoliens en mer, mais pas celui de Fécamp.

Thèmes : études en cours, usages maritimes

Sylvie BARBIER (Haute-Normandie Nature Environnement) demande des précisions sur la campagne d'études géologiques menée actuellement et notamment les raisons des trois carottages réalisés pour chaque éolienne.

Bertrand ALLANIC précise que ces carottages visent à optimiser le diamètre de chaque fondation gravitaire en fonction de la nature des fonds marins. L'emprise au sol des fondations pourra donc varier très légèrement selon leur localisation dans le parc.

Une participante estime que la disparition des terres agricoles du fait de l'urbanisation, ou encore les affichages publicitaires, ont davantage d'impacts visuels que les éoliennes en mer. Elle demande si les bateaux de pêche pourront circuler dans le parc éolien, sachant qu'une interdiction de pêche permettrait de créer une zone de reproduction pour les poissons.

Pierre PEYSSON rappelle qu'il est important de prendre en compte les enjeux liés à la pêche : la zone d'implantation du parc a été approuvée par les pêcheurs car elle constitue une zone de moindres activités. Le Préfet maritime prendra des décisions pour statuer sur les autorisations et restrictions de navigation : il lui est proposé d'autoriser les bateaux de taille inférieure à 25 mètres et de spécifier les usages possibles dans le parc. La zone où se rejoignent tous les câbles, à proximité du poste électrique en mer, sera néanmoins interdite à la pêche. Il confirme par ailleurs que les parcs éoliens jouent effectivement – au vu des retours d'expériences – un rôle positif pour les poissons lié à « l'effet récif » occasionné par les fondations. Le suivi environnemental réalisé lors de l'exploitation du parc permettra d'affiner cette connaissance. L'objectif poursuivi et la proposition commune faite par le consortium et le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie est bien de permettre la poursuite des activités de pêches dans le parc.

La réunion s'est terminée vers 11h30, les participants ayant encore la possibilité de consulter des photomontages et synthèses d'études à l'entrée de la salle et de rencontrer les représentants du maître d'ouvrage.